



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 AVRIL 2026

LISTE DES DELIBERATIONS

- N° 35 – 2026 – Vote du taux des taxes 2026
- N° 36 – 2026 – Approbation du budget primitif – exercice 2026
- N° 37 – 2026 – Adhésion de la commune aux Collectivités Forestières du Limousin
- N° 38 – 2026 – Mise à jour du tableau des emplois – Création d'un poste d'Adjoint Technique
- N° 39 – 2026 – Approbation du contrat RGPD avec la société GAIA et nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO)
- N° 40 – 2026 – Commission des impôts
- N° 41 – 2026 – Branchement électrique et passage du Consuel au local ado
- N° 42 – 2026 – Installation d'un système d'alarme incendie au local associatif
- N° 43 – 2026 – Redevance d'occupation du domaine public routier par ORANGE
- N° 44 – 2026 – Achat de matériel – Pièce pour l'épareuse du tracteur communal
- N° 45 – 2026 – Achat de matériel – Abris de touche et but de foot
- N° 46 – 2026 – Achat de matériel – Tondeuse débroussailleuse Rabbit OREC RM 952
- N° 47 – 2026 – Indemnités secrétariat – Elections municipales du 15 mars 2026
- N° 48 – 2026 – Location multi-service

Affiché le samedi 25 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Fabien BOURDELLE

Le Maire,

Stéphane BRUXELLES





MAIRIE DE SADROC

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de SADROC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur BRUXELLES Stéphane, Maire, en suite de la convocation adressée le samedi dix-huit avril deux mil vingt-six.

Etaient présents : Mmes et Mrs Stéphane BRUXELLES, Eliette VIGNAL, Serge MOUNIER, Véronique MOUNIER, Serge VIDALIE, Ginette VERLHAC, Jean-Luc BOUIN, Fabien BOURDELLE, Karine MESLAGE, Alexandre GAUTHIER, Sandrine RISACHER, Stéphane PARVAUD, Gourch-Ling CANADA

Etaient absents : Éric ROUQUIER, Amélie DA COSTA

Mr Fabien BOURDELLE a été élu secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE SEANCE

COMPTE RENDU DE REUNION

Les élus présents et représentants la commune ont assisté sur la dernière période aux réunions :

- Conseil d'école du 03.03
- Commission fleurs du 25.03
- Commission budget du 09.04
- Commission bulletin du 09.04
- PAH du 22.04
- Syndicat des eaux 22.04
- Secteur d'électrification du 23.04
- Conseils communautaires des 07.04 et 15.04
- Conseil des maires des 08.04 et 21.04

ACTIVITES DIVERSES

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancée de plusieurs dossiers sur la commune :

- Règlement intérieur de fonctionnement du Conseil municipal
- Point de bilan des contrôles à l'école
- information CM – Loi n° 2025-1249 du 22.12.2025 portant création d'un statut de l'élu local

ORDRE DU JOUR

Points soumis à délibérations

Délibération N°35 – 2026 – Vote du taux des taxes 2026

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance des besoins financiers pour équilibrer le budget 2026, après avoir pris connaissance de l'augmentation par l'Etat des bases d'imposition prévisionnelles pour 2026, après en avoir délibéré, décide les taux des différentes taxes comme suit pour 2026 :

- Taxe foncière bâti : 36,80 %
- Taxe foncière non bâti : 82,42 %
- Taxe d'habitation : 8,28 %

Adoptée à l'unanimité

Délibération N° 36 – 2026 – Approbation du budget primitif – exercice 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312 1 et suivants ; VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

VU les délibérations n°24-2025 du 27/02/2026 sur l'affectation des résultats du compte financier unique 2025 ;

CONSIDERANT la présentation faite en séance du budget principal de l'exercice 2026 par M. le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres «opérations d'équipement» et avec vote formel sur chacun des chapitres ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 390 967,49 €	1 390 967,49 €
Section d'investissement	954 725,81 €	954 725,81€
TOTAL	2 345 693,30 €	2 345 693,30 €

PRECISE que les reports des sections sont intégrés au budget 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou son affichage et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Délibération N° 37 – 2026 – Adhésion de la commune aux Collectivités Forestières du Limousin

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de l'engagement de la Fédération nationale des communes forestières et son réseau dans la préservation et les enjeux liés à la forêt et à la filière bois notamment dans ses actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ainsi que l'intérêt de la commune de Sadroc d'adhérer au réseau des communes forestières pour toutes questions relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à l'association départementale des communes forestières et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts ;
- De payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion de 130,00€ ;
- Charge le représentant légal de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;
- Désigne en délégué forêt titulaire Mr MOUNIER Serge et en délégué forêt suppléant Mr PARVAUD Stéphane
- Mandate celui-ci pour représenter la commune de Sadroc auprès des instances (association départementale et fédération nationale)

Adoptée à l'unanimité

Délibération N° 38 – 2026 – Mise à jour du tableau des emplois – Création d'un poste d'Adjoint Technique

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 21 février 2025.

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

- **la création** de 1 emploi d'adjoint technique, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter la création d'emplois ainsi proposé.

Le tableau des emplois est modifié comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2026 :

FILIERE	CADRES D'EMPLOIS	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POURVU	NON POURVU	OBSERVATION
Technique		Adjoint technique	35 h			

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget, chapitre 12 article 6411.

Adoptée à l'unanimité

Délibération N° 39 – 2026 – Approbation du contrat RGPD avec la société GAIA et nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO)

Le Maire rappelle les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données pour assurer la conformité des traitements de données personnelles.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. Approuve le contrat RGPD avec la société GAIA

- Le contrat, ayant pour objet de mettre en conformité la commune Sadroc avec les exigences du RGPD, a été présenté et détaillé aux membres du Conseil municipal.
- Ce contrat de type prestation de services, d'une durée de 5 ans renouvelable tacitement, prévoit un montant annuel de 650,00 € HT/ an.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026, chapitre 11 article 611.
- Le contrat comprend notamment la mise en place de procédures de protection des données, la sensibilisation du personnel, et la supervision de la conformité continue.

2. Approuve la nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO)

- Conformément à l'article 37 du RGPD, le Conseil municipal approuve la nomination de SAS GAIA en tant que Délégué à la Protection des Données (DPO) de la commune de Sadroc.
- Monsieur Christophe DELMAS, ou tout représentant de la société GAIA aura pour mission d'informer et de conseiller la commune sur ses obligations en matière de protection des données, de contrôler le respect du RGPD, et de coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Adoptée à l'unanimité

Délibération N° 40 – 2026 – Commission des impôts

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du mode de désignation des membres de la commission des impôts directs, après en avoir délibéré, propose :

1	Mme VIGNAL Eliette	13	Mme PERRIER Dominique
2	Mr VIDALIE Serge	14	Mr FARGES Laurent
3	Mr LABROUSSE Jacques	15	Mr BARDON Jean-Pierre
4	Mr MOUNIER Serge	16	Mme PEJOINE Corinne
5	Mr BOUIN Jean-Luc	17	Mme DEMICHEL H�el�ene
6	Mr CAILLETON Patrick	18	Mme PAULHAN Nicole
7	Mr GARDE Gilbert	19	Mr LONGY Xavier
8	Mme CRAMIER Sylvie	20	Mr VALADAS Eric
9	Mme FOUCAUD Delphine	21	Mr MOUNIER Didier
10	Mme CHAUFFOUR Bernadette	22	Mme VERLHAC Ginette
11	Mr VALADE Serge Alain	23	Mr SOULIER Gilbert
12	Mme BOCH Marie-Christine	24	Mr ETCHART Fr�ed�eric

Adopt ee   l'unanimit 

D lib ration N 41 – 2026 – Branchement  lectrique et passage du Consuel au local ado

Le Conseil Municipal de SADROC, apr s avoir pris connaissance de la n cessit  de plusieurs branchements  lectriques   r aliser au local ado, de la pose de bloc de secours, de luminaires ainsi de la conception d'un dossier pour le passage du Consuel et apr s avoir  tudi  le mat riel propos , suite   l'analyse de devis, apr s en avoir d lib r , d cide d'accepter le devis de l'entreprise ELEC 19 12 rue Jacques Poirier 19100 Brive pour un montant total d'achat de 1600,00   HT.

La d pense sera prise au compte 231 op ration 117 « b timents communal » du budget principal 2026.

Adopt ee   l'unanimit 

D lib ration N 42 – 2026 – Installation d'un syst me d'alarme incendie au local associatif

Le Conseil Municipal de SADROC, apr s avoir pris connaissance de la n cessit  de l'installation d'une alarme incendie au local associatif et apr s avoir  tudi  le mat riel propos , suite   l'analyse de devis, apr s en avoir d lib r , d cide d'accepter le devis de l'entreprise ELEC 19 12 rue Jacques Poirier 19100 Brive pour un montant total d'achat de 1 150,00   HT.

La d pense sera prise au compte 231 op ration 146 « Local associatif » du budget principal 2026.

Adopt ee   l'unanimit 

D lib ration N  43 – 2026 – Redevance d'occupation du domaine public routier par ORANGE

Conform ment aux termes du d cret n  2005-1676 du 27 d cembre 2005, il est propos  au Conseil Municipal de solliciter ORANGE - TSA 28106 - 76721 ROUEN CEDEX, pour le versement de la redevance d'occupation du domaine public routier au titre de l'ann e 2026 ;

Apr s en avoir d lib r  :

- sollicite ORANGE pour le versement de la redevance d'occupation du domaine public routier au titre de l'année 2026,
- autorise le Maire à entreprendre les démarches afférentes,
- procède au calcul du montant de la redevance :
 - artères aériennes : 21,381 km x 65,49 € = 1 400,24€
 - artères en sous-sol : 2,621 km x 49,11 € = 128,72 €
 - emprise au sol : 0,60 m² x 32,74 € = 19,64 €

Soit un total de 1 548,60 Euros.

Adoptée à l'unanimité

Délibération N°44 – 2026 – Achat de matériel – Pièce pour l'épaveuse du tracteur communal

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de l'achat de pièce pour la réparation de l'épaveuse du tracteur communal, suite à l'analyse de devis, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de l'entreprise SARL Marsaleix René Machines agricoles, 8 route de la borde 19410 SAINT BONNET L'ENFANTIER pour un montant total d'achat de 1611,55 € HT.

La dépense sera prise au compte 2157 opération 125 « achat de matériel » du budget principal 2026.

Adoptée à l'unanimité

Délibération N°45 – 2026 – Achat de matériel – Abris de touche et but de foot

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de l'achat d'abris de touche et d'un but de foot pour le stade, suite à l'analyse de devis, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de l'entreprise CASAL SPORT SUD-OUEST, 1 rue Edouard Bleriot ZA Activeum – Altorf-Dachstein 67129 MOLSHEIM CEDEX pour un montant total d'achat de 5 307,40 € HT.

La dépense sera prise au compte 2188 opération 125 « achat de matériel » du budget principal 2026.

Adoptée à l'unanimité

Délibération N°46 – 2026 – Achat de matériel – Tondeuse débroussailleuse Rabbit OREC RM 952

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de l'achat d'une tondeuse débroussailleuse pour l'entretien paysager de la commune, suite à l'analyse de devis, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de l'entreprise SARL Perot et fils, 300 route de Tulle, 19270 SAINTE FEREOLE pour un montant total d'achat de 7 500,00 € HT.

La dépense sera prise au compte 2182 opération 125 « achat de matériel » du budget principal 2026.

Adoptée à l'unanimité

Délibération N°47 – 2026 – Indemnités secrétariat – Elections municipales du 15 mars 2026

Le Conseil Municipal de SADROC, constatant que la secrétaire de Mairie a assuré le secrétariat du dépouillement de l'élection citée en objet, après en avoir délibéré, décide d'accorder à Madame VERLHAC Géraldine Nathalie, secrétaire de Mairie, la somme de 175 € en indemnités pour participation à cette élection.

La dépense sera prise à l'article 6411 du budget communal 2026, dépenses de personnel.

Adoptée à l'unanimité

Délibération N° 48 – 2026 – Location multi-service

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la vacance du commerce au 2, route de l'église, au 02.06.2026 après en avoir délibéré, décide d'attribuer au 02.06.2026 ce logement à :

Mme NAUDY Laetitia pour un loyer mensuel de 285 € révisable chaque année, les charges de chauffage, d'eau, d'électricité et les ordures ménagères étant du ressort du locataire.
Donne pouvoir au maire pour signer le contrat de location.

Adoptée à l'unanimité

Toutes les matières à soumettre à délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 23h50.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 29 mai 2026 à 20h30.

Affiché l'en place publique samedi 25 avril 2026
Le Maire, Stéphane Bruxelles

